

Charte de bonne conduite

A l'étranger encore plus qu'ailleurs, vous serez porteur de l'image de votre établissement et de votre pays.

- Votre conduite devra être conforme à celle exigée au lycée, de même votre tenue devra être adaptée au code vestimentaire des organismes qui vous accueilleront.
- La ponctualité et l'assiduité seront de rigueur sur votre lieu de stage et, éventuellement, dans les familles d'accueil.
- Vous devrez respecter les règles de fonctionnement des organismes d'accueil et les règles de bon usage de votre logement.
- Vous devrez chercher à vous adapter au mode de vie et à la culture du pays d'accueil afin de respecter les populations locales et de favoriser votre intégration.
- Vous ne pourrez pas décider seul de la rupture du contrat. Elle ne pourra se faire qu'à l'initiative de l'organisme d'accueil ou des professeurs référents.
- La consommation d'alcool et de toute autre substance illicite est formellement interdite. Si vous êtes fumeur, vous devrez veiller à ne fumer que dans les lieux autorisés et à respecter les habitudes des entreprises et des familles d'accueil en la matière.

Tout manquement à l'une de ces obligations sera sanctionné. Selon la gravité, ils pourront entraîner l'interruption prématurée du stage. De même, si l'élève devait mettre fin à son stage avant la date de fin et sans l'accord de l'équipe, les frais engagés par l'établissement seront à la charge des familles.

Je reconnais avoir été informé(e) de mes obligations durant le stage à l'étranger et des implications, en particulier financières, que pourraient avoir tout manquement à ces obligations.

Signature de l'élève

Signature des parents